

## Aux fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales

Printemps 2003

### ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de printemps 2003 de notre bulletin trimestriel. Nous sommes maintenant rendus à notre cinquième année à titre de responsables du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

Nous tenons à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres inscrits des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous les communiquer en appelant le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Relations avec les fournisseurs FCH  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto (Ontario) M4N 3N1

### RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES SUR LES ORDONNANCES

Vous devez indiquer les renseignements obligatoires suivants sur les ordonnances soumises aux bureaux régionaux de la DGSPNI avec une demande d'autorisation préalable ou gardées au dossier du bénéficiaire en question :

- Les ordonnances originales doivent indiquer une date selon le format jj/mm/aaaa (la date du télécopieur n'est pas acceptable).
- Les ordonnances originales doivent être signées par le prescripteur (conformément à la définition du programme des SSNA).
- Les ordonnances originales doivent indiquer le nom et le(s) prénom(s) du bénéficiaire.
- Les ordonnances originales doivent indiquer le nom des articles et la quantité prescrits.

Vous devez garder les ordonnances originales dans les dossiers des bénéficiaires car ces dossiers peuvent être examinés au cours d'une vérification sur place éventuelle de vos demandes de paiement. L'absence de l'ordonnance originale au dossier du bénéficiaire entraînera le recouvrement des montants ayant été réglés associés à l'ordonnance en question.

### CORRECTION D'ADRESSE : OÙ SOUMETTRE LES DEMANDES DE PAIEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE LA BANDE N° 047 MIAWPUKEK

Dans notre dernier bulletin, sous le titre *Soumission des demandes de paiement pour les bénéficiaires de la bande n° 047 Miawpukek (anciennement Conne River)*, les adresses indiquées pour l'envoi de toutes les demandes de paiement ayant une date de service antérieure et postérieure au 1<sup>er</sup> novembre 2002 étaient erronées.

Les demandes de paiement ayant une date de service antérieure au 1<sup>er</sup> novembre 2002 doivent être envoyées à :

Abs Susan Stockman  
Direction générale de la santé des Premières nations  
et des Inuits  
Santé Canada  
Centre Maritime  
1505, rue Barrington  
15<sup>e</sup> étage, Bureau 1525  
Halifax NÉ B3J 3Y6

Les demandes de paiement ayant une date de service identique ou postérieure au 1<sup>er</sup> novembre 2002, doivent être envoyées à :

Service de traitement des demandes de paiement des  
SSNA de FCH  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto ON M4N 3N1

Si vous avez des questions à ce propos, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

### CHANGEMENT D'ADRESSE DU BUREAU RÉGIONAL DE LA DGSPNI POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LE NUNAVUT

Afin d'identifier le Nunavut séparément des Territoires du Nord-Ouest, les adresses suivantes du bureau régional de la DGSPNI a été changée comme suit :

#### Nunavut

DGSPNI Nunavut  
Direction générale de la santé des Premières nations  
et des Inuits  
Santé Canada  
14<sup>e</sup> étage, localisateur postal 3914A  
Édifice Sixty Queen  
60, rue Queen  
Ottawa ON K1A 0K9

## **Territoires du Nord-Ouest**

DGSPNI Territoires du Nord-Ouest  
Direction générale de la santé des Premières nations  
et des Inuits  
Santé Canada  
14<sup>e</sup> étage, localisateur postal 3914A  
Édifice Sixty Queen  
60, rue Queen  
Ottawa ON K1A 0K9

Ces adresses mises à jour figurent sur le formulaire de demande de paiement pour ÉMFM et le répertoire d'adresses ci-joint daté du mois d'avril 2003.

De plus, ces adresses mises à jour figurent également sur les lettres de confirmation des autorisations préalables d'articles d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM).

---

### **ADRESSE INDIQUÉE SUR LES LETTRES DE CONFIRMATION D'AUTORISATIONS PRÉALABLES DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA DGSPNI DU YUKON ET DE L'ATLANTIQUE**

Suite au changement de l'adresse des bureaux régionaux de la DGSPNI du Yukon et de l'Atlantique annoncé dans le bulletin de l'hiver 2002-2003, vous remarquerez que les adresses mises à jour sont maintenant indiquées sur les lettres de confirmation des autorisations préalables d'articles d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM).

---

Veillez trouver ci-joint le répertoire d'adresses mis à jour pour votre *Trousse d'information pour le fournisseur d'ÉMFM* (TIFE) du programme des SSNA. Veillez remplacer le répertoire d'adresses existant par le nouveau.

---